

communiqué de presse

Paris, le 09 mars 2026

Malakoff Humanis signe un accord social innovant en faveur de ses salariés expérimentés pour mieux accompagner la fin de carrière

Malakoff Humanis et les organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO et l'UNSA) ont conclu un nouvel accord dédié aux salariés expérimentés. Dans un contexte d'allongement des carrières et d'évolution démographique profonde, le Groupe renforce ainsi sa politique d'accompagnement des parcours professionnels en valorisant l'expertise et la transmission intergénérationnelle, au travers d'un dispositif à la carte, pour accompagner la fin de carrière dans les meilleures conditions.

« Nous sommes fiers de cet accord social innovant, fruit d'un dialogue social exigeant et constructif. Nous portons une conviction : la fin de carrière doit être un espace d'opportunités, de reconnaissance et de liberté de choix. Grâce à ce dispositif "à la carte", chaque salarié pourra adapter son parcours — réduction du temps de travail, mécénat de compétences ou départ anticipé — avec la garantie d'un accompagnement individualisé et d'un départ à taux plein. Cet accord illustre notre ambition : une politique RH, attentive aux parcours et respectueuse des projets de vie. » indique **Olivier Ruthardt, Directeur général adjoint de Malakoff Humanis.**

Valoriser l'expérience et renforcer la transmission des savoirs dès 50 ans

L'accord vise à mieux valoriser l'expertise des salariés de Malakoff Humanis avec dès 50 ans les 3 dispositifs suivants :

- **Devenir tuteur** et valoriser l'accompagnement des nouveaux talents internes : stagiaires, alternants, nouveaux embauchés, collaborateurs en mobilités,
- **Devenir formateur occasionnel** : avec l'objectif d'atteindre à terme 20 % de formateurs expérimentés parmi les formateurs occasionnels (indemnité spécifique prévue).
- **Devenir réserviste** : en s'engageant dans la réserve opérationnelle (citoyenne de défense et de sécurité, militaire, sanitaire, pompier...) avec un maintien du salaire et de la couverture sociale durant les jours d'absence.

Des mesures concrètes pour accompagner la fin de carrière dès 60 ans

Dès 60 ans, les salariés peuvent bénéficier de mesures permettant un allègement progressif de leur rythme de travail :

- **Réduction du temps de travail** : 2h30/semaine en moins (ou 1 jour/mois) à partir de 60 ans— 5h/semaine (ou 2j/mois) dès 63 ans puis passage à temps partiel.
- **Planification de son départ** : avec une prime brute de 300 € pour une déclaration 16 mois à l'avance.
- **Affectation de l'indemnité de départ en retraite au Compte Epargne Temps** : pour une utilisation en temps, argent ou rachat de trimestres.

Une retraite progressive « à la carte »

L'accord prévoit un dispositif spécifique de **retraite progressive**, accessible dès 60 ans (sous conditions d'ancienneté et de trimestres validés), avec prise en charge des cotisations retraite par l'employeur. Trois formules sont proposées :

1. **Réduire son temps de travail** (entre 80 % et 60 %).
2. **S'engager pour le bien commun** par le biais du mécénat de compétence dans une association d'intérêt général.
3. **Partir plus tôt**, jusqu'à 36 mois avant l'âge de la retraite à taux plein, en optimisant l'ensemble de ses droits.

Pour accompagner ces dispositifs, une application digitale est proposée pour identifier la formule adaptée à sa situation intégrant un **simulateur d'aide à la décision**.

Plus largement, Malakoff Humanis prévoit également :

- un entretien d'information retraite (pour faire le point sur ses droits),
- des stages de préparation à la retraite dès 56 ans, d'une durée d'un à deux jours, pour faire le point sur ses droits, construire un projet de vie et appréhender cette transition avec sérénité.

Plus largement, en tant que signataire de la charte Landoy depuis 2022, Malakoff Humanis s'engage à suivre et à publier régulièrement des indicateurs clés relatifs au maintien dans l'emploi, au recrutement et à l'évolution professionnelle des salariés expérimentés.

Contacts presse :

MALAKOFF HUMANIS

Julie Terzulli : +33 6 69 33 28 85

julie.terzulli@malakoffhumanis.com

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30

elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

PRIMATICE Conseil

Hugues Schmitt : +33 6 71 99 74 58

huguesschmitt@primatice.com

Victoria Rey : + 33 6 26 94 54 79

victoriarey@primatice.com

À propos de Malakoff Humanis (chiffres au 31 décembre 2024)

Acteur clé de la protection sociale paritaire et mutualiste, à but non lucratif, Malakoff Humanis accompagne entreprises et particuliers en santé, prévoyance, épargne et retraite complémentaire.

Avec 10,5 Mds€ de fonds propres, près de 400 000 entreprises clientes et plus de 9 millions de personnes protégées, Malakoff Humanis couvre 15 % du marché de la santé et de la prévoyance collectives. En épargne, Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 880 M€ en 2024.

En tant qu'institution de retraite complémentaire Agirc-Arrco, Malakoff Humanis gère les cotisations de plus de 7 millions d'actifs et verse 44,4 Mds€ d'allocations à 6,3 millions de retraités.

Sur le plan social et sociétal le Groupe accompagne ses clients fragilisés, et est engagé sur le Handicap - à travers sa fondation Malakoff Humanis Handicap -, le Cancer, le Bienvieillir et les Aidants. Plus de 200 M€ sont dédiés chaque année à ces actions.

Malakoff Humanis a été élue *Marque de l'Année 2026* dans la catégorie Assurance santé / Assurance de personnes par plus de 20 000 consommateurs.

www.malakoffhumanis.com